

COMMUNE D'AMAILLOUX
Liste des délibérations votées lors de la réunion du conseil municipal
du mardi 7 janvier 2025

N° D -01 RESSOURCES HUMAINES

Protection Sociale Complémentaire risque prévoyance Revalorisation de la participation au 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

Article 1 : Mode de participation

La commune d'AMAILLOUX accorde sa participation aux dépenses de protection sociale complémentaire des fonctionnaires et des agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance dans le cadre du dispositif de la convention de participation du CDG79

Article 2 : Bénéficiaires

Les agents titulaires, non-titulaires en position d'activité, agents de droit privé.

Article 3 : Montant de la participation

Le montant de la participation par agent est fixé à 7 € mensuels.

Article 4 : Modalités de versement de la participation

Le mode de versement de la participation est un versement direct aux agents. La participation est versée dans la limite du montant de la cotisation individuelle.

Article 5 : Exécution

Madame le maire, la secrétaire générale de mairie par délégation ou le trésorier, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

N° D - 02 CONTRATS – CONVENTIONS

Adhésion à la centrale d'achat du Centre de gestion des Deux-Sèvres

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Décide d'adhérer à la Centrale d'achat du CDG79,

Autorise Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjointes, à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion annexée à la présente délibération.

N° D- 03 CONTRATS – CONVENTIONS

Adhésion au Marché d'Accompagnement en qualité de Délégué à la Protection des Données dans le cadre du Règlement Général sur la protection des Données (RGPD)

Centre de gestion des Deux-Sèvres.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Décide d'adhérer à l'accord cadre concernant la mission d'accompagnement en qualité de délégué à la protection des données dans le cadre du RGPD proposé par la Centrale d'achat du CDG79,

Prend acte du taux de commissionnement de 12 % par an au profit du CDG79,

Autorise le Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjointes, à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment le bulletin d'adhésion annexé à la présente délibération,

Autorise Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjointes, à signer tout document relatif au marché d'accompagnement en qualité de délégué à la protection des données dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données,

Décide de l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires à l'exécution du marché d'accompagnement.

N° D-04 CONTRATS – CONVENTIONS

Convention d'entretien des poteaux incendie.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention relative à l'entretien des poteaux incendie qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028,

DIT que l'entretien des poteaux incendie se fera selon la périodicité suivante :

- contrôle triennal par tiers tous les ans.

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjointes, à signer ladite convention, ci-annexée, avec le SEVT et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

N° D-05 FINANCEMENT

Période de Préparation au Reclassement (PPR) signature d'un convention de formation professionnelle et demande de financement

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le devis de l'organisme EF2P de Poitiers (86) d'un montant de 6 500 € pour une durée de 518 heures, du 13 janvier au 28 mai 2025,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes les aides financières possibles auprès Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP),

AUTORISE Madame Le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjointes, à signer les devis nécessaires auprès des organismes de formation et tout autre document relatif à ce dossier.

N° D-06 BUDGET

Budget principal : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dans la limite indiquée ci-dessus.

N° D-07 BUDGET

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le rapport d'évaluation des charges transférées établi par la CLECT, ci-annexé
AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

N° D-08 SECOURS

Solidarité avec la population de Mayotte

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE ce soutien à la population de Mayotte,

FAIT un don d'un montant de 200,00 € à la Protection civile siège social : FNPC Tour Essor
14, rue Scandicci 93500 PANTIN

HABILITE Madame le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjointes, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires au paiement de la dépense seront inscrits au budget principal de l'année 2025

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjointes, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.